

AFFAIRE N° 53 - Projet concernant l'aménagement de la Place du Barachois
présenté par la S.I.T.O.

Je vous soumetts, Messieurs, un projet d'aménagement de la zone comprise entre la Piscine municipale et l'ancien "Barachois", présenté par la S.I.T.O. Je vous demande de bien vouloir l'examiner aujourd'hui ou, si vous le préférez, de le soumettre à la Commission. Je dois vous signaler cependant l'urgence de cette réalisation.

Je vous donne lecture d'une lettre en date du 24 Mai 1963 que vient de m'adresser M. DESSART, Délégué de la S.I.T.O. à la Réunion, concernant le déplacement de la statue de Roland Garros :

Le Délégué de la S.I.T.O. à la Réunion
à Monsieur le Maire
de la Commune de Saint-Denis

" Monsieur le Maire,

A la suite du projet de création du parking sur le Barachois, dont il est fait état dans ma lettre du 26 Avril, il est apparu nécessaire de prévoir le déplacement de la statue Roland Garros, qui gêne sérieusement la circulation.

Permettez-moi une suggestion en vous proposant d'installer cette statue sur le terre-plein gazonné qui se trouve à l'intersection des rues Lucien Gasparin et Sainte-Marie. La rue Roland Garros, n'étant pas loin, pourrait justifier la présence de cette statue.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée ./.

Signé: A. DESSART. "

LE MAIRE : M. AFFRE nous propose de placer cette statue sur le "refuge" qui doit être construit sur la Place.

Messieurs, voudriez-vous me donner votre avis :

- 1°) sur le projet d'aménagement présenté par la S.I.T.O.
- 2°) sur le déplacement de la statue de Roland Garros ?

LE MAIRE : Pour l'aménagement de la place, j'envisage tout d'abord, outre la création d'un parc automobile, celle d'un jardin d'enfants, réalisation à laquelle j'attache un intérêt particulier.

En ce qui concerne le déplacement de la statue de Roland Garros, il est certain que la proposition de M. AFFRE est acceptable. Cependant, j'estime préférable de renvoyer cette proposition devant la Commission de l'Urbanisme.

Le projet présenté par la SITO pour l'aménagement de la Place du Barachois, examiné par les Conseillers Municipaux, est adopté à l'unanimité.